

ASSEMBLÉE NATIONALE
15 juillet 2014

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 1994)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS353

présenté par
Mme Pinville, rapporteure

ARTICLE 34

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« de code de l'action sociale et des familles à compter de la publication »

les mots :

« du code de l'action sociale et des familles à compter de la promulgation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.